

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 26 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 24-003            Règlement instaurant un programme d'aide financière afin de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **28 février 2024**.

3. Le règlement peut être consulté de la façon suivante :

- a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

- b) par courriel, en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 28 FÉVRIER 2024**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier